

Conférence sur les changements climatiques (COP 24) à Katowice

La conférence sur les changements climatiques (COP 24) qui aura lieu à Katowice, en Pologne, du 3 au 14 décembre 2018, se concentrera sur la mise en œuvre complète de l'accord de Paris et sur la phase politique du dialogue de Talanoa, visant à soutenir la mise en œuvre des engagements nationaux. En préparation de la COP 24, le Parlement européen a adressé des questions à la Commission européenne et au Conseil. La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a présenté une proposition de résolution sur la COP 24 qui doit être votée lors de la période de session d'octobre II.

Contexte

La 24^e conférence des parties ([COP 24](#)) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se concentrera sur la mise en œuvre de [l'accord de Paris](#). Elle devrait finaliser un ensemble de décisions sur les modalités de mise en œuvre de l'accord de Paris dans un large éventail de domaines, notamment en ce qui concerne la transparence, l'adaptation, la réduction des émissions, l'octroi de ressources financières, le renforcement des capacités et les technologies. La présidence fidjienne de la COP 23 a lancé le [dialogue de Talanoa](#), dans le cadre duquel les parties à la CCNUCC et les parties prenantes se concentrent sur les questions suivantes: *où en sommes-nous, où voulons-nous aller et comment y arriver?* Dans la phase politique du dialogue de Talanoa, qui aura lieu lors de la COP 24, des représentants de haut niveau des parties feront le point sur les efforts collectifs déployés pour atteindre les objectifs à long terme de l'accord de Paris et se consacreront à la préparation du prochain cycle de contributions déterminées au niveau national. Des études telles que le [Rapport des Nations unies sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions](#) et le [rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\) sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C](#) indiquent que les engagements doivent être renforcés pour limiter les incidences du changement climatique sur les populations et les écosystèmes et atteindre les objectifs fixés dans l'accord de Paris.

L'Union européenne a joué un rôle clé dans l'adoption et la ratification de l'accord de Paris. Elle est sur le point de terminer la révision de ses politiques relatives au climat et à l'énergie à mener pour l'après 2020, conformément à ses engagements internationaux au titre de l'accord de Paris, et la Commission européenne élabore actuellement une [stratégie](#) de réduction des émissions de gaz à effet de serre à long terme, qui devrait être adoptée en novembre 2018. Les [conclusions du Conseil](#) du 9 octobre 2018 ont fixé le mandat de négociation de l'Union pour la COP 24.

Position du Parlement européen

Deux questions orales avec débat sont prévues pour la période de session d'octobre II, demandant quelles mesures prennent le Conseil et la Commission, respectivement, pour faire en sorte que la COP 24 progresse sensiblement sur la voie de la finalisation des travaux relatifs au programme de travail et aux règles d'application de l'accord de Paris, de la mise en œuvre du dialogue de Talanoa et de l'intensification de la mobilisation des fonds en faveur de la lutte contre le changement climatique pour atteindre l'objectif de réunir, chaque année, d'ici 2020, 100 milliards de dollars par an. Le 10 octobre 2018, la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) a adopté une [proposition de résolution](#) demandant qu'à l'échelon mondial, les émissions nettes de gaz à effet de serre soient réduites à zéro d'ici 2050, que les contributions déterminées au niveau national soient améliorées d'ici 2020 et que l'objectif de réduction des émissions de l'Union soit porté de 40 % à 55 % d'ici 2030. Le Parlement doit débattre de cette proposition et la mettre aux voix lors de la période de session d'octobre II.

Le Parlement débatera également de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 14 CBD), qui se tiendra à Charm el-Cheikh, en Égypte, du 17 au

EPRS Conférence sur les changements climatiques (COP 24) à Katowice

29 novembre 2018, et votera sur une [proposition de résolution](#) exposant la position du Parlement. Des questions orales au [Conseil](#) et à la [Commission](#) portent sur les actions, le financement et les mécanismes permettant d'atteindre les objectifs actuels en matière de biodiversité et sur la préparation du cadre pour l'après-2020 de la convention sur la diversité biologique (CDB). Le Conseil a adopté ses [conclusions](#) sur la COP 14 CDB le 9 octobre 2018.

Questions orales: [O-000089/2018](#) et [O-000090/2018](#). Proposition de résolution: [2018/2598\(RSP\)](#). Commission compétente au fond: ENVI; Rapporteurs: Adina-loana Vălean (PPE, Roumanie), Peter Liese (PPE, Allemagne), Jo Leinen (S&D, Allemagne), Gerben-Jan Gerbrandy (ALDE, Pays-Bas), Estefanía Torres Martínez (GUE/NGL, Espagne), Bas Eickhout (Verts/ALE, Pays-Bas), Piernicola Pedicini (EFDD, Italie).

